

NORTAGNE EDITION 1

Date : 5 et 6 janvier 2024.

Lieu : Pralognan la Vanoise.

Clubs organisateurs : Aurore Boréale, Les Meutes du Grand Nord.

Coordonnées des personnes responsables de l'organisation :

- Combazard Jean : 06 80 31 87 23
- Giudice Céline : 06 72 26 03 38
- Giudice Dominique : 06 82 93 66 09

Nombre de participants maxi : 60 attelages

Inscription : par Helloasso

<https://www.helloasso.com/associations/les-meutes-du-grand-nord/evenements/course-neige-de-prolognan-la-vanoise>

Arrivée stake-out : la course étant nocturne les arrivées sur place sont autorisées à partir du vendredi 5 janvier 2024 le matin à 9h.

Départ stake-out : au plus tard le dimanche à 12H.

Stake-out : vous devez attendre une personne responsable qui vous placera sur les emplacements qui seront disponibles. Aucun stationnement sur le bord de la route ou sauvage ne sera accepté. La station préconise un séjour au caravaneige à proximité afin de disposer de toutes les commodités.

Déjections canines : vous devrez ramasser les besoins fait par vos chiens sur la stake-out et lors des promenades. Des sacs poubelles vous seront distribués par les clubs organisateurs. Un container dédié sera spécialement mis à disposition par la station. Interdiction de mettre les déjections dans les autres poubelles de la station.

Point d'eau : une tonne à eau sera disponible sur place pour abreuver les chiens.

Toilettes : des toilettes sèches seront mises à disposition. **Il est interdit de vider les réservoirs de camping-car dedans.**

Matériel obligatoire pour la course :

- Matériel habituel pour les courses neige, se référer au règlement course neige sprint.
- Des réflecteurs sur les montants du traîneau - Des colliers lumineux ou réflecteurs et/ou des harnais lumineux ou réflecteurs sur les chiens de tête
- 2 frontales en état de fonctionnement à présenter au départ (une sur le musher, une dans le sac à chien ou à dos pour les ski-jo et pulka)

Contrôle vétérinaire :

- Être en possession des documents originaux de vos chiens : Carnet de vaccinations ou passeport Européen, pedigree-lof ou passeport cat 3.

Comportement sur le lieu de la course : Tout conducteur d'attelage est responsable du comportement de ses chiens, de son assistant(e) désigné(e), des personnes faisant partie de son entourage et de lui-même sur les lieux de la course.

Afin de respecter le repos et le calme des participants et des habitants, aucun chien ne sera autorisé à la stake-out après 22h00 et avant 7h00 le matin. Une tolérance sera acceptée à l'issue de la course.

L'utilisation de groupes électrogènes, ou de tout autre dispositif produisant une nuisance sonore est interdit après 22h00 et avant 7h00 le matin. Une tolérance sera acceptée à l'issue de la course.

Chaque concurrent est tenu de maintenir propre durant toute la durée de la course et de nettoyer avant son départ du site, son emplacement de stake-out ou de campement. (Cf : Règlement course neige sprint)

**Les équipes Aurore Boréale et Les Meutes du Grand Nord sont
heureux de vous accueillir sur ce nouveau site de course à**

Pralognan la Vanoise. 😊

